INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC sise au 436 rue Lindsay, le mercredi **11 octobre 2017 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Jean-Pierre Vallée	préfet
Alexandre Cusson	maire de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Robert Corriveau	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jocelyn Chamberland	représentant de Saint-Guillaume
François Bernard	maire de Saint-Lucien
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet.

Est absent :

Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure

Sont également présentes :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière
Me Josée Vendette, greffière
Mme Valérie Carrère, coordonnatrice à l'aménagement

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

MRC11825/10/17 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Carole Côté
Appuyée par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en retirant le point 10 C.1), déjà présenté lors de la dernière séance du conseil. L'ordre du jour se lit dorénavant comme suit :

1. **Mot de bienvenue et présences**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal du conseil du 13 septembre 2017**
4. **Adoption du procès-verbal du conseil extraordinaire du 26 septembre 2017**
5. **Dépôt du procès-verbal du CAP du 5 septembre 2017**
6. **MRC de Drummond, jour après jour…**
7. **Finances**
   - A) Comptes à payer / dépôt
   - B) Rapport biannuel sur les revenus et dépenses
   - C) SDED / 2e et 3e versements de 3 du FDT 2017-2018;
   - D) Factures cours d'eau / Excavation Brouillard inc. (Gc-312) / Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse
   - E) PIIRL / Mandat de services professionnels pour la préparation d'un plan d'intervention en infrastructures locales
   - F) Fibre Optique / Mandat pour services professionnels d'accompagnement dans la réalisation des plans et devis
   - G) Fonds dédiés à la sécurité publique / Approbation de projets
   - H) Ressourcerie Transition / Dépôt du rapport d'activité pour la période du 1er janvier au 31 août 2017
   - I) Entente Agro-Alimentaire / Autorisation de versement 2017
   - J) Gestion des matières résiduelles (ICI) - Symbiose industrielle / Contribution à la SDED / Autorisation de versement
8. **Administration**
   - A) Prévisions budgétaires 2018 / Suivi des travaux
   - B) Règlement MRC-823 décrétant l'acquisition des terrains relatifs à l'établissement du Parc régional de la Forêt Drummond et autorisant un emprunt à ces fins / Adoption
   - C) Calendrier 2018 des séances du CAP et du Conseil / Adoption
   - D) Soirée reconnaissance des élus sortants / Information
   - E) Règlement MRC-825 prévoyant les sommes nécessaires au respect de l'entente d'entretien de la route verte intervenue avec Réseaux Plein Air Drummond inc. pour les exercices financiers 2018-2022 / Avis de motion et présentation du projet de règlement
9. **Évaluation**
   - A) Rapport sur la tenue à jour des rôles
   - B) Rapport du comité d'évaluation foncière
10. **Aménagement**
    - A) Rapport du comité d'aménagement (CAM)
    - B) Rapport du comité consultatif agricole (CCA)
      - B.1) Appui à une demande d'exclusion – Saint-Majorique-de-Grantham
      - B.2) Demande d'avis pour une demande soumise à la CPTAQ – MTMDET

C) PDZA
C.1~~) Rapport du comité directeur du PDZA~~
C.2) Adoption du PDZA
D) Approbation de modifications à des règlements et des plans d'urbanisme
D.1) Drummondville
D.1.1) Règlement RV17-4875-1 / Abrogation de la résolution MRC11800/09/17
D.1.2) Règlement RV17-4876-1 / Créer la zone d'habitation H-506-1
D.1.3) Règlement RV17-4877-1 / Autoriser les pergolas et d'équipements similaires pour les usages résidentiels
D.1.4) Règlement RV17-4878-1 / Modifier les dispositions applicables à la zone C-306
D.1.5) Règlement RV17-4880 / Modifier les dispositions applicables à la zone H-315-1
D.2) Saint-Germain-de-Grantham
D.2.1) Règlement 575-17 / Modification du calcul de la superficie d'une enseigne
E) Règlement MRC-826 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond (ajustements mineurs) / Avis de motion et présentation du règlement
F) Règlement de contrôle intérimaire MRC-827 relatif à l'entrée en vigueur du SADR de la MRC de Drummond / Avis de motion et présentation du règlement

11. Gestion des cours d'eau
A) Demande d'autorisation d'exécution de travaux d'aménagement
A.1) Cours d'eau Dumaine (Gc-190), Ville de Drummondville

12. Matières résiduelles

13. Sécurité publique
A) Rapport du comité de sécurité incendie
B) Rapport du comité de sécurité publique

14. Développements économique, social et culturel
A) Rapport du comité culturel

15. Correspondance
A) Demande d'appui
B) Information générale

16. Divers

17. Période de questions

18. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 13 SEPTEMBRE 2017

MRC11826/10/17 CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal déposé;

Il est proposé par Alexandre Cusson
Appuyé par Carole Côté
ET RÉSOLU

D'adopter et signer, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Drummond du 13 septembre 2017.

ADOPTÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2017

MRC11827/10/17 CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la séance extraordinaire déposé;

Il est proposé par André Deslauriers
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'adopter et signer, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de Drummond du 26 septembre 2017.

ADOPTÉ

5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 5 SEPTEMBRE 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification de la MRC de Drummond du 5 septembre 2017, tel qu'adopté par ledit comité.

6. MRC DE DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR…

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 3 octobre 2017, est déposée pour information.

7. FINANCES

A) COMPTES À PAYER (OCTOBRE) – DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois d'octobre 2017. Il n'y a aucune question.

Octobre 2017	
Factures incompressibles acquittées	275 639,63 $
Factures approuvées	20 467,41 $
Rémunérations	10 038,80 $
Allocations de dépenses	5 019,40 $
Remboursements des dépenses	508,59 $

B) RAPPORT BIANNUEL SUR LES REVENUS ET DÉPENSES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport biannuel sur les revenus et dépenses de la MRC de Drummond transmis aux membres du conseil, le tout en conformité avec l'article 176.4 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) et au règlement MRC-754.

MRC11828/10/17 C) SDED / 2E ET 3E VERSEMENTS DE 3 DU FDT 2017-2018

CONSIDÉRANT la signature de l'Entente relative au fonds de développement des Territoires entre la MRC de Drummond et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, le 14 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a procédé à l'adoption, le 25 novembre 2015, de la plus récente version de l'Entente de délégation 2016-2019 entre la MRC de Drummond et la Société de Développement économique de Drummondville, laquelle est effective jusqu'au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE sous réserve des versements prévus par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la MRC s'est engagée à verser à la SDED une somme de 230 782 $ pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 (article 3.1 de l'entente);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé au versement d'une somme de 57 696 $ en juin 2017 tel qu'autorisé par la résolution MRC11709/06/17 adoptée le 21 juin 2017;

CONSIDÉRANT la réception, au bureau de la MRC, du solde de la contribution gouvernementale correspondant au solde de l'enveloppe 2017-2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu conséquemment de procéder aux deuxième et troisième versements de trois versements à la Société de Développement économique de Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE le total des deuxième et troisième versements représente une somme de 173 086 $;

Il est proposé par Robert Corriveau
Appuyé par François Bernard
ET RÉSOLU

DE TRANSMETTRE à la SDED la somme de 173 086 $, ce qui constitue le total des deuxième et troisième versements du Fonds de développement des territoires pour la période 2017-2018.

ADOPTÉ

MRC11829/10/17 D) FACTURES COURS D'EAU / EXCAVATION BROUILLARD INC. (GC-312) / NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, PAROISSE

CONSIDÉRANT QU'Excavation Brouillard Inc. a déposé, le 27 septembre dernier, au bureau de la MRC de Drummond sa facture relative à des travaux effectués sur le cours d'eau Bergeron, branches 1, 2 et 3, situé dans la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse;

CONSIDÉRANT QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés par la résolution MRC11510/10/16 du conseil de la MRC de Drummond telle qu'adoptée le 12 octobre 2016 et que la facture a été approuvée par la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la MRC de Drummond d'acquitter cette facture;

Il est proposé par Daniel Lafond
Appuyé par Jocelyn Chamberland
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement et le versement d'une somme de 4 025 $ plus taxes applicables, pour les travaux réalisés sur le cours d'eau Bergeron, branches 1, 2 et 3, sis dans la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse.

ADOPTÉ

MRC11830/10/17 E) PIRRL / MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES LOCALES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a été autorisée à effectuer un appel d'offres pour la réalisation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), le tout tel qu'il appert de la résolution CAP5287/05/17 adoptée le 2 mai 2017;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié sur le SEAO en date du 7 septembre 2017;

CONSIDÉRANT les quatre soumissions reçues à la date de fermeture de l'appel d'offres, soit le mardi 26 septembre 2017 à 10 heures;

CONSIDÉRANT le pointage final se détaillant comme suit :

Rang	Soumissionnaire	Pointage final
1	PLURITEC LTÉE	11.1
2	Tetra Tech QI inc.	10.7
3	Les Services EXP inc.	8.6
4	WSP inc.	7.6

CONSIDÉRANT la recommandation formulée au rapport du Comité de sélection constitué par la directrice générale en conformité avec l'autorisation de ce faire octroyée à la résolution CAP5287/05/17;

Il est proposé par Mario van Doorn
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à Pluritec Ltée suivant la soumission reçue de ladite firme en date du 26 septembre 2017 au montant de 94 795 $, plus les taxes applicables, le tout conditionnellement à l'approbation du plan de travail détaillé de Pluritec Ltée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Les dépenses seront payées à 100 % à même la subvention à recevoir du MTMDET, selon les modalités d'application du Programme 2016-2018.

D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner suite au mandat octroyé par la présente.

ADOPTÉ

MRC11831/10/17 F) FIBRE OPTIQUE / MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a été autorisée à effectuer un appel d'offres sur invitation pour s'adjoindre les services de professionnels pour réaliser les documents nécessaires à un appel sur invitation auprès des consultants dont le mandat visera la rédaction de plans et devis pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la MRC de Drummond et pour un appel d'intérêt auprès de fournisseurs potentiels de services internet ainsi que pour inscrire la MRC de Drummond au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à titre de télécommunicateur non dominant, le tout tel qu'il appert de la résolution MRC11761/08/17 adoptée le 16 août 2017;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation effectué auprès de trois fournisseurs en date du 1er septembre 2017;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues à la date de fermeture de l'appel d'offres, soit le mercredi 20 septembre 2017 à 10 heures;

CONSIDÉRANT le pointage final se détaillant comme suit :

Rang	Soumissionnaire	Pointage final
1	Richard Lampron	30.1
2	Jerry Maziade	15

CONSIDÉRANT la recommandation formulée au rapport du Comité de sélection constitué par la directrice générale;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de services professionnels pour l'accompagnement dans la réalisation de plans et devis à Richard Lampron suivant la soumission datée du 19 septembre 2017 au montant de 39 000 $, plus les taxes applicables, en respect de la résolution MRC11761/08/17.

D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner suite au mandat octroyé par la présente.

ADOPTÉ

MRC11832/10/17 G) FONDS DÉDIÉS À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE / APPROBATION DE PROJETS

CONSIDÉRANT QUE le Fonds communautaire dédié à la sécurité publique, créé le 6 juillet 2011, vise à promouvoir et supporter les initiatives locales en matière de prévention, basées sur la responsabilisation et l'engagement des citoyens et des communautés, sur le territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail du comité de sécurité publique, soit les membres du comité du Fonds communautaire dédié à la sécurité publique, a procédé à l'analyse, le 5 octobre 2017, des quatre (4) projets suivants déposés dans le cadre d'une demande de fonds :

- Centre communautaire Pierre Lemaire (CCPL) pour l'ajout de résolution de caméras au système de surveillance, pour une demande de 1 500 $
- Cégep de Drummondville pour une activité de prévention contre l'utilisation des textos au volant, pour une demande de 1 000 $;
- Centre communautaire Drummondville Sud (CCDS) pour l'installation de caméras aux endroits stratégiques, pour une demande de 1 500 $;
- Sûreté du Québec pour une campagne de sensibilisation impliquant les deux équipes de la LHJMQ du Centre-du-Québec contre l'alcool au volant, pour une demande de 1 000 $;

CONSIDÉRANT QUE le montant actuel du Fonds s'élève à 5 284 $ (incluant les engagements passés) et que le montant maximal du don ne peut excéder 1 500 $ par projet, selon les critères actuels;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse du comité basée sur les critères existants, les quatre projets font l'objet d'une recommandation;

CONSIDÉRANT QUE le comité juge opportun de proposer une révision des critères d'admissibilité et des modalités du fonds pour une application à compter du 1er janvier 2018;

Il est proposé André Deslauriers
Appuyé par François Bernard
Et résolu

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'ACCORDER une subvention aux quatre projets suivants à même le Fonds communautaire dédié à la Sécurité publique, pour un montant total de 3 000 $ et selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds :

- Centre communautaire Pierre Lemaire (CCPL) pour l'ajout de résolution de caméras au système de surveillance, pour une subvention de 750 $
- Cégep de Drummondville pour une activité de prévention contre l'utilisation des textos au volant, pour une subvention de 500 $
- Centre communautaire Drummondville Sud (CCDS) pour l'installation de caméras aux endroits stratégiques, pour une subvention de 750 $
- Sûreté du Québec pour une campagne de sensibilisation impliquant les deux équipes de la LHJMQ du Centre-du-Québec contre l'alcool au volant, pour une subvention de 1 000 $.

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution aux promoteurs.

D'AUTORISER la révision des critères d'admissibilité et des modalités du fonds par le comité de sécurité publique afin de proposer les modifications appropriées au conseil de la MRC pour une application dès le 1er janvier 2018.

ADOPTÉ

MRC11833/10/17 H) RESSOURCERIE TRANSITION / DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2015 la MRC de Drummond adoptait un Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

CONSIDÉRANT QUE le 23 novembre 2016, la MRC de Drummond adoptait son plan d'action en gestion des matières résiduelles pour l'année 2017, ce qui inclut des prévisions budgétaires pour 2017;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 70 000 $ a été prévu au budget du PGMR au bénéfice de Ressourcerie Transition inc. pour l'année 2017, afin de la soutenir dans son fonctionnement et son développement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif et de planification de la MRC ont autorisé par la résolution CAP5409/10/17 adoptée le 3 octobre 2017, le versement du 4e et dernier versement de l'année 2017 au montant de 17 500 $, à même la Partie I Administration générale des prévisions budgétaires 2017 de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Robert Boucher
Appuyé par Claude Bahl
ET RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE de la résolution CAP5409/10/17 adoptée le 3 octobre 2017.

ADOPTÉ

MRC11834/10/17 I) ENTENTE AGROALIMENTAIRE / AUTORISATION DE VERSEMENT 2017

CONSIDÉRANT QUE la MRC a prévu à la partie IV de ses prévisions budgétaires 2017, le versement d'une somme de 15 197 $ pour un partenariat en matière agroalimentaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au versement de l'aide financière prévue aux prévisions budgétaires 2017 pour ce partenariat;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif et de planification de la MRC ont autorisé par la résolution CAP5427/10/17 adoptée le 3 octobre 2017, le versement de ladite somme de 15 197 $ à Développement bioalimentaire Centre-du-Québec (DBCQ);

Il est proposé par Thérèse Francoeur
Appuyée par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE de la résolution CAP5427/10/17 adoptée le 3 octobre 2017.

ADOPTÉ

MRC11835/10/17 J) GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (ICI) – SYMBIOSE INDUSTRIELLE / CONTRIBUTION À LA SDED / AUTORISATION DE VERSEMENT

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2015 la MRC de Drummond adoptait un Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

CONSIDÉRANT QUE le 23 novembre 2016, la MRC de Drummond adoptait son plan d'action en gestion des matières résiduelles pour l'année 2017, ce qui inclut des prévisions budgétaires pour 2017, le tout tel qu'il appert de la résolution MRC11527/11/16 adoptée le 23 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 20 000 $ a été prévu dans le budget PGMR 2017 pour l'embauche d'une personne ressource dédiée aux ICI dans le cadre du projet de symbiose industrielle en collaboration avec la SDED;

CONSIDÉRANT QUE la personne ressource est entrée en fonction le 10 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la facture émise par la SDED en date du 11 octobre 2017;

Il est proposé par Carole Côté
Appuyée par Jean Parenteau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le versement d'une somme de 20 000 $ à la Société de développement économique de Drummondville inc. (SDED) conformément à l'entente intervenue entre les parties pour pourvoir au paiement partiel de la ressource pour la période du 10 juillet au 31 décembre 2017, le tout à même la Partie I Administration générale des prévisions budgétaires 2017 de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

8. ADMINISTRATION

A) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 – SUIVI DES TRAVAUX

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un projet de prévisions budgétaires 2018 aux fins de discussions. Elle explique la proposition de prévisions budgétaires préparées en collaboration avec les membres de chaque comité et les membres du comité administratif et de planification (CAP) de la MRC de Drummond.

Le préfet précise que des travaux additionnels sont prévus lors de la rencontre du CAP du 1er novembre prochain en ce qui regarde la partie VI des prévisions budgétaires.

Pour le reste, les prévisions sont celles recommandées par les membres du CAP pour l'adoption des budgets 2018.

MRC11836/10/17 B) RÈGLEMENT MRC-823 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DES TERRAINS RELATIFS À L'ÉTABLISSEMENT DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DRUMMOND ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CES FINS / ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement numéro MRC-823 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 août 2017;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, L.R.Q. c. C-27-1, le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 août 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune municipalité n'a exercé son droit de retrait à l'égard du Parc régional de la Forêt Drummond, tel que le permet le règlement MRC-822 adopté le 13 septembre 2017 ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement présenté, lequel n'a pas été modifié ;

Il est proposé par Alexandre Cusson
Appuyé par André Deslauriers
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement MRC-823 décrétant l'acquisition des terrains d'Hydro-Québec relatifs à l'établissement du Parc régional de la Forêt Drummond et autorisant un emprunt à ces fins.

ADOPTÉ

MRC11837/10/17 C) CALENDRIER 2018 DES SÉANCES DU CAP ET DU CONSEIL / ADOPTION

CONSIDÉRANT l'article 148 du *Code municipal du Québec* précisant que le conseil d'une MRC doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune, le secrétaire-trésorier donnant un avis public du contenu du calendrier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du comité administratif et de planification (CAP) et du conseil de la MRC pour l'année 2018 (article 6 du règlement MRC-756);

CONSIDÉRANT la recommandation du CAP par sa résolution CAP5415/10/17 adoptée le 3 octobre 2017;

Il est proposé par Benoît Bourque
Appuyé par Robert Boucher
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du comité administratif et de planification (CAP) et du conseil de la MRC pour l'année 2018.

Les séances auront lieu aux locaux de la MRC de Drummond située au 436 rue Lindsay à Drummondville aux dates et heures suivantes:

**SÉANCES DU CAP ET DU CONSEIL DE LA MRC DE DRUMMOND
POUR L'ANNÉE 2018**

COMITÉ ADMINISTRATIF DE PLANIFICATION (CAP)		CONSEIL DE LA MRC	
DATE	**HEURE**	**DATE**	**HEURE**
9 JANVIER	**9 H 00**	**17 JANVIER**	**19 H 30**
6 FÉVRIER	**9 H 00**	**14 FÉVRIER**	**19 H 30**
6 MARS	**9 H 00**	**14 MARS**	**19 H 30**
3 AVRIL	**9 H 00**	**11 AVRIL**	**19 H 30**
1er MAI	**9 H 00**	**9 MAI**	**19 H 30**
12 JUIN	**9 H 00**	**20 JUIN**	**19 H 30**
3 JUILLET	**9 H 00**		
7 AOÛT	**9 H 00**	**15 AOÛT**	**19 H 30**
4 SEPTEMBRE	**9 H 00**	**12 SEPTEMBRE**	**19 H 30**
2 OCTOBRE	**9 H 00**	**10 OCTOBRE**	**19 H 30**
6 NOVEMBRE	**9 H 00**	**21 NOVEMBRE**	**13 H 30**
4 DÉCEMBRE	**9 H 00**	**12 DÉCEMBRE**	**19 H 30**

ADOPTÉ

D) SOIRÉE RECONNAISSANCE DES ÉLUS SORTANTS / INFORMATION

Le préfet informe les membres du conseil qu'une soirée reconnaissance des élus sortants se tiendra le 22 novembre 2017 à 15 heures.

Des invitations seront transmises sous peu.

E) RÈGLEMENT MRC-825 PRÉVOYANT LES SOMMES NÉCESSAIRES AU RESPECT DE L'ENTENTE D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE INTERVENUE AVEC RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC. POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2018-2022 / AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION est donné par Carole Côté à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, il soumettra pour adoption le *Règlement MRC-825 prévoyant les sommes nécessaires au respect de l'entente d'entretien de la route verte intervenue avec Réseaux Plein Air Drummond inc. pour les exercices financiers 2018-2022 inclusivement.*

Copie du projet de règlement est présentée et déposée à l'intention des membres du conseil.

9. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation en date du 1er octobre 2017 est déposé. Il n'y a pas de question.

B) RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Prenant la parole, Carole Côté dépose et présente les sujets abordés lors de la rencontre du comité d'évaluation foncière tenue le 20 septembre 2017.

10. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT (CAM)

Prenant la parole, Alexandre Cusson dépose et présente les sujets abordés lors de la rencontre du comité d'aménagement tenue le 19 septembre 2017.

B) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

Prenant la parole, Benoît Bourque dépose et présente les sujets abordés lors de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 3 octobre 2017.

MRC11838/10/17 B.1) APPUI À UNE DEMANDE D'EXCLUSION – SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham requiert l'appui de la MRC de Drummond dans un dossier d'une demande d'exclusion de la zone agricole permanente qui sera envoyée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'agrandissement du périmètre d'urbanisation à des fins publiques et résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à soustraire de la zone agricole une partie des lots 4 435 082, 6 085 100, 6 085 101, 6 085 102 et 6 085 103 d'une superficie de 9 000 mètres carrés afin de régulariser la situation du terrain de l'église, du cimetière et de l'ancien presbytère;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise également à soustraire de la zone agricole les lots 4 687 032 et 4 687 036 d'une superficie de 8,13 hectares situés de part et d'autre du chemin du Sanctuaire afin d'y permettre l'ajout de 42 unités d'habitations résidentielles de types unifamilial (20) et bifamilial (22);

CONSIDÉRANT QUE la demande présente le site comme était celui de moindre impact sur les activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Drummond présente une planification régionale de la gestion de l'urbanisation sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en termes de superficies résidentielles pour la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham sont démontrés au SADR;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux critères de l'article 3.7 « Procédure relative à une demande d'agrandissement ou de modification du périmètre d'urbanisation » du SADR;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité d'aménagement (CAM) le 19 septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif agricole (CCA) le 3 octobre 2017;

Il est proposé par Alexandre Cusson
Appuyé par Daniel Lafond
ET RÉSOLU

D'INFORMER la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham que la MRC de Drummond appuie la demande d'exclusion à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole de Québec (CPTAQ), laquelle est conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

MRC11839/10/17 B.2) DEMANDE D'AVIS POUR UNE DEMANDE SOUMISE À LA CPTAQ – MTMDET

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a reçu, le 20 septembre 2017, une demande d'avis de la CPTAQ dans le dossier numéro 417 066;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) s'adresse à la CPTAQ dans le but d'acquérir des parcelles de terrains et d'utiliser des servitudes de travail temporaires dans le cadre de la reconstruction du ponceau 6406-0 (route 255) à Saint-Lucien afin d'adapter les emprises du nouveau ponceau aux dimensions et normes de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé et du règlement de contrôle intérimaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'aura pas d'impact sur les activités agricoles;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le comité consultatif agricole (CCA) le 3 octobre 2017;

Il est proposé par Daniel Lafond
Appuyé par Benoît Bourque
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'INFORMER la CPTAQ que la MRC de Drummond appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec(CPTAQ) laquelle est conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement et de développement révisé, au document complémentaire et aux mesures du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

C) PDZA

~~C.1) RAPPORT DU COMITÉ DIRECTEUR DU PDZA~~

Le rapport de la rencontre du comité directeur du PDZA tenue le 7 septembre 2017 ayant été déposé lors de la séance du mois de septembre, ce point est retiré.

MRC11840/10/17 C.2) ADOPTION DU PDZA

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) fait partie du plan stratégique 2015-2017 adopté le 25 juin 2015 par le conseil de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le PDZA est un exercice de concertation régionale impliquant les intervenants du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le processus de réalisation a été entamé en juin 2016 et que la MRC a réalisé toutes les étapes de la démarche d'élaboration prévues par le MAPAQ (portrait, diagnostic, vision concertée et plan d'action);

CONSIDÉRANT les sondages effectués en février 2017 pour consulter le milieu agricole;

CONSIDÉRANT les consultations publiques tenues les 28 mars 2017 sur les visions et orientations du Plan de développement de la zone agricole et le 27 juin 2017 sur les actions dudit plan;

CONSIDÉRANT QUE le PDZA a permis la mise en place d'une concertation régionale avec le milieu auquel ont participé de nombreux intervenants;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif recommande une présentation du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) aux membres du conseil de la MRC de Drummond après les élections de façon à ce que les nouveaux élus puissent en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité directeur du PDZA en date du 7 septembre 2017 à l'effet d'adopter le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Drummond tel que proposé;

Il est proposé par Alexandre Cusson
Appuyé par André Deslauriers
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Drummond daté du 11 octobre 2017.

DE TRANSMETTRE le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Drummond au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de le rendre disponible sur le site internet de la MRC.

ADOPTÉ

D) APPROBATION DES MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS ET DES PLANS D'URBANISME

D.1) Ville de Drummondville

MRC11841/10/17 D.1.1) Règlement n° RV17-4875-1, Drummondville
Abrogation de la résolution MRC11800/09

CONSIDÉRANT QU'une résolution d'approbation du règlement n° RV17-4875-1 a été adoptée, selon l'échéancier de la Ville, lors de la séance du conseil du 13 septembre 2017, tel qu'il appert de la résolution MRC11800/09/17;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a informé la MRC par courrier électronique, que l'adoption de ce règlement était abandonnée;

CONSIDÉRANT les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par François Bernard
Appuyé par Michel Noël
ET RÉSOLU

D'ABROGER la résolution numéro MRC11800/09/17 concernant la conformité du règlement n° RV17-4875-1 et le certificat numéro relatif à cette approbation.

ADOPTÉ

MRC11842/10/17 D.1.2) Règlement n° RV17-4876-1, Drummondville
Créer la zone d'habitation H-506-1

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV17-4876-1 amendant son règlement de zonage n° 4300;
CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a pour objet de créer la zone d'habitation H-506-1 à même une partie de la zone d'habitation H-506, de manière à inclure les terrains localisés de part et d'autre de la rue Notre-Dame entre la rue Marchand et l'arrière des propriétés situées du côté sud-est de la rue Melançon;

CONSIDÉRANT les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Claude Bahl
Appuyé par Michel Noël
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV17-4876-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV17-4876-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

MRC11843/10/17 D.1.3) Règlement n° RV17-4877-1, Drummondville
Autoriser les pergolas et les équipements similaires pour les usages résidentiels

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV17-4877-1 amendant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a pour objet d'autoriser la construction d'une marquise ou d'une pergola recouvrant une terrasse ou un patio extérieur attenante à une remise, à un pavillon-jardin ou à un pavillon-piscine, et ce, pour l'ensemble des usages résidentiels sur l'ensemble du territoire de la ville de Drummondville;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCA lors de la rencontre du 3 octobre 2017;

CONSIDÉRANT les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Robert Boucher
Appuyé par Jean Parenteau
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV17-4877-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV17-4877-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

MRC11844/10/17 B.1.4) Règlement nº RV17-4878-1, Drummondville
Modifier les dispositions applicables à la zone C-306

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement nº RV17-4878-1 amendant son règlement de zonage nº 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a pour objet de modifier, à l'intérieur de la zone commerciale C-306, certaines dispositions relatives à l'implantation et à la hauteur d'un bâtiment principal pour l'ensemble des usages commerciaux autorisés selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Benoît Bourque
Appuyé par Thérèse Francoeur
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement nº RV17-4878-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement nº RV17-4878-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

MRC11845/10/17 D.1.5) Règlement nº RV17-4880, Drummondville
Modifier les dispositions applicables à la zone H-315-1

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement nº RV17-4880 amendant son règlement de lotissement nº 4301;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a pour objet de modifier les dispositions relatives à une voie de circulation sans issue à l'intérieur de la zone d'habitation H-315-1, de manière à augmenter la longueur maximale et à réduire l'emprise minimale du rayon d'un cercle de virage exigé dans le cadre du prolongement de l'axe de la rue Gauthier;

CONSIDÉRANT les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Daniel Lafond
Appuyé par Carole Côté
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement nº RV17-4880 modifiant le règlement de lotissement de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement nº RV17-4880 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

D.2) Saint-Germain-de-Grantham

MRC11846/10/17 D.2.1) Règlement nº 575-17, Saint-Germain-de-Grantham
Modification du calcul de la superficie d'une enseigne

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement nº 575-17 amendant son règlement de zonage nº 250-04;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a pour objet de modifier la méthode de calcul de la superficie d'une enseigne;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCA lors de la rencontre du 8 août 2017;

CONSIDÉRANT les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par André Deslauriers
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement nº 575-17 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement nº 575-17 à la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ

E) RÈGLEMENT MRC-826 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE DRUMMOND (AJUSTEMENTS MINEURS) / AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION est donné par Robert Boucher à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, il soumettra pour adoption le *Règlement MRC-826 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond (ajustements mineurs)* afin d'y apporter diverses corrections suite à son entrée en vigueur et à y inclure notamment une dérogation en zone inondable, une zone inondable, les dispositions du règlement MRC-821 autorisant un studio d'enregistrement.

Copie du projet de règlement est présentée et déposée à l'intention des membres du conseil.

F) RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE MRC-827 RELATIF À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU SADR DE LA MRC DE DRUMMOND / AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION est donné par André Deslauriers à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, il soumettra pour adoption le *Règlement MRC-827* adoptant le règlement de contrôle intérimaire relatif à l'entrée en vigueur du SADR de la MRC de Drummond. Ce règlement a pour but d'assurer la mise en œuvre de certaines dispositions du SADR concernant :

a) La protection de la zone et des activités agricoles de la zone agricole permanente ainsi que la gestion des odeurs;
b) L'abattage d'arbres;
c) La protection des rives, du littoral et des plaines inondables sillonnant le territoire de la MRC;
d) Les interventions projetées en zones exposées aux glissements de terrain.

Copie du projet de règlement est présentée et déposée à l'intention des membres du conseil.

11. GESTION DES COURS D'EAU

A) Demande d'autorisation d'exécution de travaux d'aménagement

MRC11847/10/17 A.1) Cours d'eau Dumaine (Gc-190), ville de Drummondville

CONSIDÉRANT QUE la MRC a autorisé le responsable de la gestion des cours d'eau à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation de travaux d'aménagement dans le cours d'eau Dumaine, le tout tel qu'il appert de la résolution MRC10277/13 adoptée le 3 avril 2013;

CONSIDÉRANT que la demande de certificat d'autorisation a été transmise le 27 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'autorisation émis par le MDDELCC le 1er septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement seront réalisés sur les lots 4 851 181 et 4 895 938 du cadastre du Québec suivant l'échéancier déposé par l'ingénieur au dossier en date du 3 octobre 2017;

Il est proposé par Benoît Bourque
Appuyé par Carole Côté
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la réalisation de travaux d'aménagement sur les lots 4 851 181 et 4 895 938 cadastre du Québec, dans la ville de Drummondville, le tout en conformité avec le certificat d'autorisation émis par le MDDELCC le 1er septembre 2015.

D'AUTORISER le responsable de la gestion des cours d'eau. M. Pierre Daniel à signer tous les documents utiles pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ

12. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun point n'est discuté à ce point.

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) Rapport du comité de sécurité incendie

Prenant la parole, Michel Noël dépose le rapport de la rencontre du comité de sécurité incendie tenue le 3 octobre 2017 et en présente le contenu.

B) Rapport du comité de sécurité publique

Prenant la parole, Mario Van Doorn dépose le rapport de la rencontre du comité de sécurité publique tenue le 5 octobre 2017.

14. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) Rapport du comité culturel

Prenant la parole, Alexandre Cusson dépose le rapport de la rencontre du comité culturel tenue le 3 octobre 2017 et en présente le contenu.

15. CORRESPONDANCE

A) Demande d'appui :

18.09 Projet du Grand-Brûle d'Hydro-Québec / Opposition de la municipalité de St-Adolphe d'Howard / Impacts négatifs du projet sur les plains économique et paysager pour les résidents d'au moins 15 lacs de St-Adolphe d'Howard et Ste-Agathe

26.09 MRC des Maskoutains / Ministère de la Sécurité publique du Québec / Programme de formation des pompiers et officiers / Rôles et responsabilités des MRC / Demande d'appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

26.09 MRC d'Avignon / Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Montérégie / Reconduction du programme d'aménagement durable des forêts / Appui

Aucune demande d'appui n'a été recommandée.

B) Information générale

Les membres du conseil ont reçu la liste de correspondance reçue en août et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêts.

6.09 Pacte rural 2014-2016 / Avis de fermeture du dossier vu le respect de nos obligations / Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
6.09 UMQ / Accusé réception de la résolution MRC11753/06/17
7.09 Réception 1er versement aide financière Route verte 2017-2018
11.09 FARR / MAMOT / Accusé réception des priorités régionales adoptées par la MRC le 16 juin 2017
11.09 FDT / Montants octroyés par le MAMOT pour l'année 2018
13.09 MRC du Rocher-Percé / Appui à la MRC d'Avignon concernant le renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT)
14.09 MRC de Bonaventure – Désaccord total du conseil quant aux nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT)
15.09 MRC des Maskoutains / Avis d'adoption règlement 17-479 modifiant le Règlement 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Bouclage de réseaux d'utilité publique dans une zone de réserve)
17.09 Demande d'appui / MRC de Matawinie / Lignes directrices du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles / Vente des terres du domaine de l'état
18.09 MRC d'Arthabaska / Programme RénoRégion / Demande d'augmentation du revenu applicable et évaluation adressée à la Société d'habitation du Québec
20.09 Conseil des arts et des lettres du Québec / Octroi d'une subvention de 15 000 $ dans le cadre du Programme de partenariat territorial du Centre-du-Québec – Production, diffusion, promotion et consolidation 2017-2018
22.09 FDT / Avis de versement des deuxième et troisième versements de l'enveloppe 2017-2018 / MAMOT
26.09 MRC d'Arthabaska / Entrée en vigueur du règlement numéro 365 / Document sur les effets de la modification / Permettre deux immeubles résidentiels contenant un maximum de 4 unités de logement sur le lot 6 007 782
28.09 UPA / Invitation Assises annuelles / 25 octobre 2017
28.09 MRC de Bécancour / Résolution d'appui / projet de train à grande fréquence (TGF)
29.09 MRC des Maskoutains / Règlement numéro 17-477 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (corrections techniques) / Entrée en vigueur

16. DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

Une question est posée concernant le dossier de la fibre optique.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC11848/10/17 L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Claude Bahl
Appuyé par André Deslauriers

ET RÉSOLU

De lever la présente séance à 20 h 00.

ADOPTÉ

_____
Jean-Pierre Vallée
Préfet

_____
Christine Labelle, Directrice générale
et secrétaire-trésorière